



Compte Rendu du conseil d'établissement extraordinaire n°2 **Mardi 27 Mai 2025**

Ouverture de la séance à 17h35

Sont présents :

- M. BAQUIE Francis, Proviseur
- M. BONHOMME Grégoire, Conseiller de coopération et d'action culturelle
- M. BARAUD Vincent, Directeur du premier degré
- Mme RUSSET Lavinia, Responsable administrative et Financière
- Mme FIAKAIFONU Angeliqua, Conseillère Principale d'Education
- Mme BUARD Laure, Représentante des enseignants du 1^{er} degré
- M. CORNUAULT Manuel, Mr RAGOT Loic, Représentant des enseignants du 2nd degré
- Mme KOMBE Etienne, Représentante des personnels non enseignants
- Mme BONNET ROCHE Elodie, M. CHOUVELON Gauthier, Représentants des parents des élèves
- Mme DEPUILLE Cécile, Membre du Comité de Gestion
- Mme MALEB Maya, M. TRAU Caspian, Représentants des élèves

Sont excusés :

- Mme MONNIER Delphine, Consule de France
- M. CUMBO Georges, Conseiller Consulaire
- M. FAMEL Kaelig, Vice-Président du Conseil de Vie Lycéenne

Quorum atteint 14 personnes présentes dont 13 membres votants

- Secrétaire : Mme RUSSET Lavinia, Responsable Administrative et Financière

M. Le proviseur ouvre la séance et remercie les membres présents.

I - Ordre du jour pour approbation

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du Procès-Verbal du conseil d'établissement du 17 avril 2025
3. Calendrier 2026 pour vote
4. Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité – vote : 13

II – Approbation du Procès-Verbal du conseil d'établissement du 17 avril 2025

Le président rappelle les différents points évoqués :

- Présentation du rôle et attribution du conseil d'établissement, ainsi que rappel du résultat des élections
- Installation des différentes instances (conseil de discipline, CESCE...)
- Vote du règlement intérieur
- Informations sur la rentrée 2025
- Point sur la sécurité et bilan de l'exercice PPMS du 24 mars 2025
- Vote du budget pour le voyage des élèves (Ensemble NABANGA)

Le procès-Verbal est validé – Vote : 12 pour, 1 abstention



III – Calendrier 2026 (pour vote)

Le président rappelle la méthodologie adoptée pour l'élaboration du calendrier, en précisant qu'elle a tenu compte des contraintes identifiées.

Elaboration des calendriers en conformité avec le cadre fixé par l'AEFE :

- **Durée et organisation de l'année scolaire** : 36 semaines réparties en 5 périodes de travail de durée comparable (6 à 8 semaines travaillées), séparées par quatre périodes de vacances , conformément à l'article 521-1 du code de l'éducation.
- **Nombre d'heures de cours** : le calendrier doit compter un minimum annuel de 864 heures de classe en primaire avec un plafond fixé à 936 heures
- **Nombre de jours de classe** : 180 jours, dont au moins 174 jours réellement travaillés

Autres contraintes à prendre en compte :

- Les dates des examens du Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie dont dépend l'établissement.
- Les dates de détachement des personnels nouvellement recrutés (Vanuatu : 01 Aout) et les échéances de renouvellements de visas des personnels en poste
- L'établissement doit se conformer à la liste des jours fériés communiquées par l'Ambassade de France

Le président informe que, dans le respect de cette méthodologie, 4 propositions de calendriers ont été soumises aux enseignants du 1^{er} et 2^d degré. Parmi celles-ci, deux n'ont pas été retenues.

Le président présente donc deux versions de calendrier retenues pour le vote.

Proposition N°1 :

- Pré-rentrée : 5 Février
- Rentrée des élèves : 6 Février
- 3 semaines de vacances en Aout
- 5 périodes de 7 à 8 semaines de travail (7 / 7 / 7 / 7 / 8)
- 180 jours de classe dont 174 jours travaillés

Le président attire l'attention sur deux contraintes liées à cette proposition :

- La fête de l'indépendance du pays prévue le jeudi 30 juillet, pourrait entraîner des absences le vendredi 31.
- Le besoin pour le personnel de service de quitter le territoire plus tôt le pays pour renouveler son visa. Les personnels doivent en effet être hors territoire le 31 juillet pour ce renouvellement.

Proposition N°2 :

- Pré-rentrée : 6 Février
- Rentrée des élèves : 9 Février
- 3 semaines de vacances du 23 Juillet au 16 Aout
- 5 périodes de 6 à 8 semaines de travail (7 / 7 / 6 / 8 / 8)
- 180 jours de classe dont 174 jours travaillés

Le président souligne que cette proposition présente plusieurs avantages sur le plan administratif :

- Plus simple à gérer.
- La fête de l'indépendance est incluse dans la période de vacances scolaires, ce qui réduit le risque d'absences
- Elle permet aux collègues concernés de partir plus tôt pour renouveler leur visa, évitant ainsi les démarches de dernière minutes (prix du billet d'avion...)



Le président invite les membres à se prononcer sur les 2 calendriers proposés.

Vote des membres sur les deux propositions

- Proposition N°1 : 1 voix pour
- Proposition N°2 : 12 voix pour
-

Le président précise que le calendrier retenu sera soumis à l'approbation de l'AEFE puis publié sur le site du lycée.

III / Questions diverses

Aucune question diverse n'a été transmise.

M. Le Président remercie les membres présents et lève la séance à 17h55

Secrétaire de séance

Le Proviseur

Lavinia RUSSET

Francis BAQUIE